OBSERVATOIRE AGRICOLE *de la* BIODIVERSITÉ

Guide de terrain

A l'attention des animateurs et observateurs

www.observatoire-agricole-biodiversite.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

MUSÉUM NAL HIST NATURELLE

UNIVERSITÉ DE RENNES 1

LADYSS

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

Transect Papillons

- Fiche « Protocole »
- Fiche « Description spécifique »
- Fiche « Observations »

Transect papillons

Les papillons sont des pollinisateurs et des indicateurs de la ressource en plantes. Le protocole consiste à dénombrer et identifier les papillons les plus communs, en se déplaçant le long d'une parcelle agricole.

Calendrier

Dates : entre début mai et fin septembre (De préférence les dates suivantes: 1er juin, 5 juillet et 10 août (plus ou moins dix jours, en fonction des conditions météorologiques).
Il est également possible de décaler les observations coïncidant avec les gros travaux agricoles à des dates plus marginales

Fréquence : observation trois à cinq fois par an. Au minimum trois passages seront réalisés aux dates recommandées, deux passages supplémentaires en mai et en septembre peuvent être effectués

Durée pour une parcelle : 10 minutes par passage

Coût pour une parcelle

Aucun

Outils

- *fiches de terrain pour la saisie des données*
- *guide papillons et fiches «confusion» disponibles sur le site Internet de l'OAB*

N. B. Ne pas utiliser de filet à papillons pendant le transect

Conditions d'observation

Heure: entre 11h et 17h (possibilité de passer plus tôt ou plus tard en cas de très forte chaleur)

Couverture nuageuse: journée **ensoleillée** (présence d'une couverture nuageuse d'au maximum 75 %)

Température: au moins 13°C par temps ensoleillé, au moins 17°C par temps nuageux (10 à 50 % de couverture)

Vent: sans vent fort (inférieur à 30 km/h soit 5 sur l'échelle de Beaufort: les petites branches se plient et les poussières s'envolent)

Méthode

1. Identifier une bordure à étudier sur sa parcelle
2. Avancer le long du transect (de la bordure) et compter seulement les papillons observés dans une boîte virtuelle de 5m³ qui se déplace avec l'observateur (voir schéma ci-contre). Les papillons sont comptés et notés dans les cases correspondant à leur espèce ou groupe d'espèces. Si des papillons n'appartenant pas à la liste pré-établie sont recensés, ils sont notés dans la rubrique « Autres papillons ». Ceux qui ne sont pas reconnus sont notés « non identifiés » .
3. Le temps de parcours du transect doit être de 10 minutes, ce qui correspond à une distance d'environ 100 à 300 mètres, selon la richesse du milieu.

- La distance réalisée en 10 minutes lors du premier passage sera la référence et les passages suivants reprendront le même transect (même point de départ, même distance). Le temps pourra alors varier de quelques minutes en fonction de la richesse en insectes.
- Plusieurs relevés peuvent être réalisés par parcelle si différents types de bordure sont identifiés.

SOURCES
Programme Vigie-Nature : Observatoires OPJ, STERF, PROPAGE
Muséum national d'Histoire naturelle, Noé Conservation
http://vigienature.mnhn.fr/propage
http://www.noeconservation.org

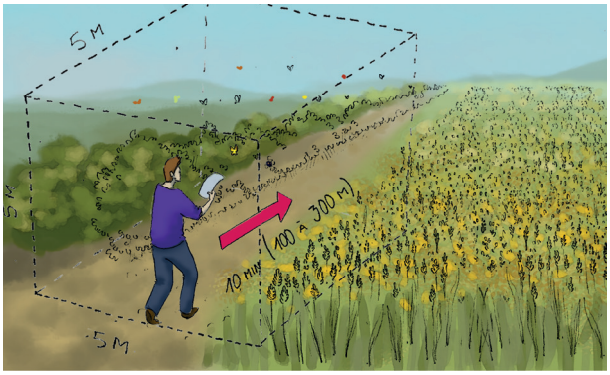

© P. Bouman

OBSERVATOIRE AGRICOLE de la BIODIVERSITÉ

DESCRIPTION SPÉCIFIQUE

| transects papillons

* Informations obligatoires

Nom parcelle *

Nom du transect *

Informations obligatoires *

Description spécifique

Sur le formulaire en ligne il vous sera demandé de tracer le transect sur une carte.

Sur quel type de bordure est réalisé le transect ? *

- ◯ lisière de bois
- ◯ bande enherbée
- ◯ fossé ou cours d'eau
- ◯ haie
- ◯ bord de route ou chemin
- ◯ aucune bordure = autre culture
- ◯ bande fleurie / espèces semées *(1)*
- ◯ autre *(2)*

(1) si « bande fleurie » cochée, précisez le mélange :

- ◯ mélange auxilliaire
- ◯ mélange biodiversité
- ◯ mélange engrais vert (base légumineuses, crucifères)
- ◯ mélange gibier
- ◯ mélange oiseaux
- ◯ mélange pollinisateurs
- ◯ mélange prairie fleurie
- ◯ autre mélange

(2) si « autre » coché, précisez :

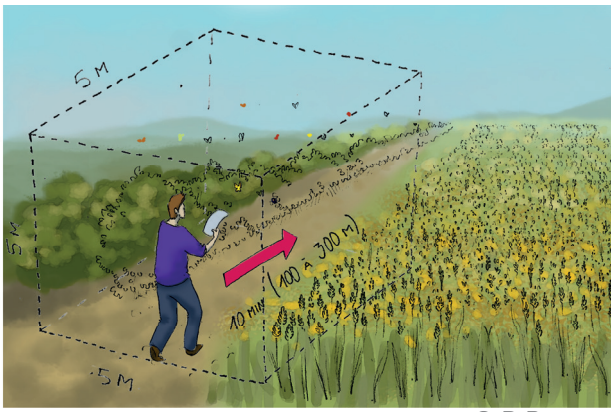

© P. Bouman

Quel est le milieu limitrophe au transect ? *

- ◯ autre culture *(3)*
- ◯ bois
- ◯ prairie
- ◯ étang
- ◯ zone urbaine
- ◯ autre *(4)*

(3) si « autre culture » cochée, précisez :

(4) si « autre » coché, précisez le milieu limitrophe :

N'oubliez pas de saisir ces informations en ligne sur le site **www.observatoire-agricole-biodiversite.fr**, afin qu'elles puissent être prises en compte dans l'analyse des résultats de L'OAB.

OBSERVATOIRE AGRICOLE de la BIODIVERSITÉ

OBSERVATIONS 1/2 | transects papillons

Nom parcelle * | **Observateur** (prénom, nom) * | **Date d'observation** * (jj mm aaaa) / / | **Heure** * | **Minute** *

* Informations obligatoires

Conditions d'observation

Température (°C) *

Quelle est la distance parcourue lors du premier passage ? *

Pluie *
- ○ nulle
- ○ légère
- ○ forte

Vent *
- ○ nul
- ○ léger
- ○ fort

Couverture nuageuse *
- ○ 0-25%
- ○ 25-50%
- ○ 50-75%
- ○ 75-100%

Présence de fleur dans la parcelle * ○ oui ○ non

Présence de fleurs sur la bordure * ○ oui ○ non

Papillons observés

Hespérides tachetées ☐

Hespérides orangées ☐

Cuivrés ☐

Lycènes bleus ☐

Aurores ☐

Paon du jour ☐

Piérides blanches ☐

Gazé ☐

Demi-deuil ☐

Souci ☐

Citron ☐

Vulcain ☐

© MNHN , les photographies sont en taille réelle

N'oubliez pas de saisir ces informations en ligne sur le site v **www.observatoire-agricole-biodiversite.fr**, afin qu'elles puissent être prises en compte dans l'analyse des résultats de L'OAB.

OBSERVATIONS 2/2 | transects papillons

Avez-vous bien rempli, au recto, les informations concernant les dates, heures et conditions d'observation? Merci !

Papillons observés

Machaon ☐

Flambé ☐

Procris ☐

Tircis ☐

Amaryllis ☐

Mégères ☐

Mytril ☐

Robert-le-diable ☐

Petite tortue ☐

Belle-Dame ☐

Tabac d'Espagne ☐

Autres

Non déterminés ☐

© MNHN , les photographies sont en taille réelle

N'oubliez pas de les saisir en ligne sur le site **www.observatoire-agricole-biodiversite.fr**, afin qu'elles puissent être prises en compte dans l'analyse des résultats de L'OAB.

Fiche commentaires

Mes commentaires

En complément des fiches de saisie, vous pouvez apporter cette fiche sur le terrain pour noter vos autres commentaires

Calendrier annuel des observations

Calendrier des observations de terrain pour les quatre protocoles

FÉVRIER

- Dès que les conditions sont favorables
- Pose des nichoirs dès la fin du mois
- Pose des planches

MARS

- Lorsque les conditions sont favorables
- Premier passage
- Premier passage

AVRIL

- Lorsque les conditions sont favorables, jusqu'à mi-avril
- Deuxième passage
- Deuxième passage

MAI

- Troisième passage
- Troisième passage
- Passage possible

JUIN

- Quatrième passage
- Quatrième passage
- Passage recommandé

JUILLET

- Cinquième passage
- Cinquième passage
- Passage recommandé

AOÛT

- Sixième passage
- Sixième passage
- Passage recommandé

SEPTEMBRE

- Septième passage
- Septième passage
- Passage possible

OCTOBRE

- Huitième passage et désinstallation des nichoirs
- Huitième passage

NOVEMBRE

- Neuvième passage et désinstallation des planches

OBSERVATOIRE AGRICOLE *de la* BIODIVERSITÉ

Ce guide de terrain s'adresse à tous les participants de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité. Il regroupe les différentes fiches à renseigner pour les quatre protocoles proposés (Placettes vers de terre, Planches à invertébrés terrestres, Nichoirs à pollinisateurs, Transect papillons). Des rubriques d'aide à l'installation du matériel ou à l'observation sont disponibles ainsi qu'une partie explicative concernant la transmission des résultats via le site de saisie en ligne.

Pour plus d'informations concernant l'observatoire, visitez le site Internet : **www.observatoire-agricole-biodiversite.fr**

Dans la section « le réseau » du site Internet, vous aurez accès aux coordonnées des animateurs locaux et des coordinateurs nationaux. Vous trouverez également les ressources nécessaires sur la page « outils ».

L'adresse **contact@observatoire-agricole-biodiversite.fr** est à votre disposition.